

**DÉCISION n° 134
du 24 septembre 2025**

**RELATIVE A L'ATTRIBUTION DE CHEQUES-CADEAUX A L'OCCASION DE NOËL EN FAVEUR
DES PERSONNELS DU MEDIATEUR NATIONAL DE L'ENERGIE**

Le médiateur national de l'énergie,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code de l'énergie, et notamment ses articles L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat,

Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État, pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-86 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la fonction publique de l'État,

Vu la loi n°2017-55 du 20 janvier 2017 portant statut général des autorités administratives indépendantes et des autorités publiques indépendante, et notamment son article 16,

Vu le décret n° 2007-1373 du 19 septembre 2007 relatif à la participation de l'Etat et de ses établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs personnels,

Vu le décret n° 2007-1504 du 19 octobre 2007 relatif au médiateur national de l'énergie,

Vu l'arrêté du 25 novembre 2019 portant nomination du médiateur national de l'énergie,

Vu la décision du MNE n°21 du 21 octobre 2010 relative à l'attribution de chèques cadeaux d'un montant de 100 € par agent à l'occasion de Noël en faveur du personnel du médiateur national de l'énergie,

DÉCIDE

Article 1 – Dans le cadre de l'arbre de Noël, l'institution du médiateur national de l'énergie fait bénéficier l'ensemble de ses personnels :

- d'un chèque-cadeau d'une valeur de 120 € à chaque agent présent à la date du 25 décembre de l'année considérée ;

Article 2 – La présente décision abroge la décision n° 21 du 21 octobre 2010 et elle prend effet à la date de signature.

Fait à La Défense, le 24 septembre 2025



Olivier CHALLAN BELVAL
Médiateur national de l'énergie